



Partager les richesses
c'est taxer les profits,
pas notre niveau de vie

Pour nos retraites : amplifions la mobilisation

En accord avec le patronat, le gouvernement précise ses attaques contre nos retraites : il veut aller encore plus loin dans la baisse des pensions, veut interdire de partir en retraite à 60 ans, et repousser au delà de 65 ans l'âge qui supprime la décote de 5% par année manquante. Nous devons réagir massivement maintenant : profitons du 24 juin et préparons une rentrée sociale très forte.

Baisse des pensions

Alors qu'avant les contre-réformes de 1993 (privé), de 2003 (fonctionnaires) et 2007 (régimes spéciaux), un salarié partait en moyenne avec **79% de son ancien salaire**, il partira avec **seulement 59%** en 2050. C'est le constat du COR (Conseil d'Orientation des retraites où siègent des parlementaires, le patronat et des organisations syndicales).

C'est mathématique, c'est l'application du calcul de la pension sur une **durée de cotisation qui s'allonge sans cesse** alors qu'il n'est **pas possible de cotiser aussi longtemps** : en moyenne, la durée de cotisation est **aujourd'hui de 37,5 ans** ; en 2035 et au delà, elle sera de **37 ans** selon le COR.

Et en plus, il faut subir une double peine, la **décote de 5%** par année manquante.

Ainsi, au lieu de toucher une retraite pleine de 75% en réussissant à cotiser pendant 37,5 ans, **la pension baisse au fur et à mesure que l'inatteignable durée de cotisation s'allonge** : pour un-e salarié-e « moyen » réussissant à cotiser 37,5 ans, la pension par rapport au salaire représentera 55% pour 40 ans, 49% pour les 41 ans qui s'appliqueront en 2012, 42% pour les 42 ans prévus pour 2020...

Le privé subit en plus le calcul de la pension sur 25 ans.

La France vient en 4^{ème} position des pays européens à forte baisse des pensions, derrière les Thèques, la Pologne et le Portugal (comparaison de la commission européenne entre 2006 et 2046). **Sarkozy n'aime que la 1^{ère} place : si le gouvernement parle d'augmenter la durée de cotisation, c'est bien pour faire pire que ce qui est prévu !**

Interdiction de partir à 60 ans

Aujourd'hui, la majorité des salarié-es arrêtent de travailler avant 59 ans et touchent le chômage en attendant 60 ans pour avoir le droit de toucher la retraite et 2 salarié-es sur 3 partent juste à 60 ans et profitent ensuite de quelques années de vie en bonne santé, se sentent revivre, s'investissent dans la vie sociale

Interdire de partir à 60 ans, c'est prolonger la période de chômage. Certes, les comptes des caisses de retraite se sentiront un petit peu mieux en ne payant pas les pensions entre 60 et 62 ou 63 ans... mais les caisses de chômage subiront un déficit qui servira de prétexte à une nouvelle remise en cause des droits des chômeurs. **Prendre dans une caisse pour donner à une autre ne résout rien.**

Ces 2 dernières années, les données de l'INSEE 2010 montrent que, sous l'effet des contre-réformes baissant les pensions et des incitations aux entreprises pour garder les seniors, un peu plus d'anciens ont réussi à ne pas être mis à la porte avant 59 ans : le chômage des plus de 50 ans n'a augmenté « que » de 0,7 point... **Les anciens partant un tout petit peu moins en retraite, le chômage des moins de 50 ans a augmenté davantage : + 1,6 point !**

C'est aberrant : les contre-réformes font travailler un peu plus longtemps les anciens qui veulent partir en retraite avec une pension décente et jette dans le chômage des jeunes qui veulent travailler. **Est-ce pour les « dresser » à la précarité pour leur faire accepter n'importe quoi ?**

Décote après 65 ans

Les plus précaires, aux carrières incomplètes, dont un grand nombre de femmes, celles et ceux qui ne peuvent pas partir avant, sont **obligé-es d'attendre 65 ans pour partir sans décote.** Patronat et gouvernement veulent repousser cette limite, du même nombre d'années que le recul du seuil des 60 ans.

Obliger, par pression financière, à partir au-delà de 65 ans, c'est priver les plus précaires de la jouissance de quelques années de retraite en bonne santé.

Mobilisé-e-s, pas résigné-e-s

Quoiqu'en disent le gouvernement et des médias très complaisants, les salarié-e-s sont descendus nombreux dans la rue pour dire non au projet du gouvernement le 27 mai. **Près d'un million de personnes**, salarié-e-s du public et du privé, retraité-e-s, privé-e-s d'emploi et jeunes étaient dans la rue malgré l'intox du gouvernement qui rabâche mensonge sur mensonge pour faire passer sa contre-réforme, faire payer les salarié-es et épargner les plus aisé-e-s.

La mobilisation du secteur privé a été plus importante que lors de la grève du 23 mars. Il y a donc un réel début de volonté d'en découdre. Il est maintenant important de **continuer la mobilisation** face à un gouvernement, au service des marchés financiers et du patronat.

Pour Solidaires, après le 27 mai, la mobilisation doit monter d'un cran.

Le 24 juin on se mobilise et on prépare la rentrée

Pour gagner, il faut que la mobilisation monte d'un cran. Le projet de loi devrait être présenté le 15 juin. L'intervention de tou-te-s est maintenant indispensable.

Après le 27 mai, la nouvelle journée du 24 juin doit montrer une dynamique de mobilisation, le début d'un rejet majoritaire de la contre-réforme du gouvernement et la remise en cause de toute sa politique d'austérité.

Le 24, tapons fort par des grèves et des manifestations massives.

Le 24, préparons les conditions d'une rentrée sociale très, très chaude en septembre.

Les propositions de Solidaires

Sauf pour les plus démunis qui doivent profiter d'un minimum et pour les très gros salaires qu'il faut plafonner, un système de retraite doit avoir pour objectif de maintenir le niveau de vie acquis pendant la vie active et permettre que les salariés puissent **profiter réellement de leur temps de retraite.**

C'est pourquoi Solidaires avance les exigences suivantes :

- **Age de départ à taux plein à 60 ans**, avec un départ plus précoce pour les salariés ayant effectué des travaux pénibles, maintien des régimes spéciaux
- **Indexation des pensions** sur les salaires afin de maintenir la parité d'évolution des revenus entre actifs et retraités
- **Indexation des salaires** pris en compte dans le calcul de la pension sur l'évolution des salaires
- **Garantie d'un taux de remplacement de 75 %** du salaire calculé sur les 6 meilleurs mois pour le secteur privé et sur les 6 derniers mois pour le secteur public. Pas de retraite inférieure au SMIC
- **La suppression de toutes les décotes** qui pénalisent celles et ceux qui ont des interruptions de carrière, notamment les femmes
- **37,5 annuités de cotisations pour avoir une retraite à taux plein**, et la validation, sans rachat, des périodes de chômage, d'étude et de stage effectuées dès 18 ans.

Pour financer ces mesures, il faut cesser les exonérations de cotisations sociales accordées au patronat et rééquilibrer la part des salaires dans la valeur ajoutée, la richesse créée par les salariés dans les entreprises. Entre 1980 et 2008, selon l'INSEE, la part des **salaires** dans la richesse créée nationalement (valeur ajoutée) est **passée de 74% à 65%**... tandis que les dividendes versés aux **actionnaires** a grimpé de **3,1% à 8,4%**. Un retour à un partage des richesses plus juste, un rééquilibrage peut prendre la forme d'une **augmentation de la part patronale des cotisations sociales** qui serait **compensée par une baisse des dividendes versés aux actionnaires**, ce qui permettrait de ne pas toucher à l'investissement productif.